

Nouvelle grille tarifaire pour les services périscolaires



Une nouvelle grille tarifaire

Confrontée à une hausse importante de ses charges de fonctionnement (inflation des matières premières, augmentation du prix des repas du prestataire, charges salariales...) et pour contenir son déficit d'exploitation, la commune a fait le choix de faire évoluer la tarification de ses services périscolaires, inchangée depuis 2019.

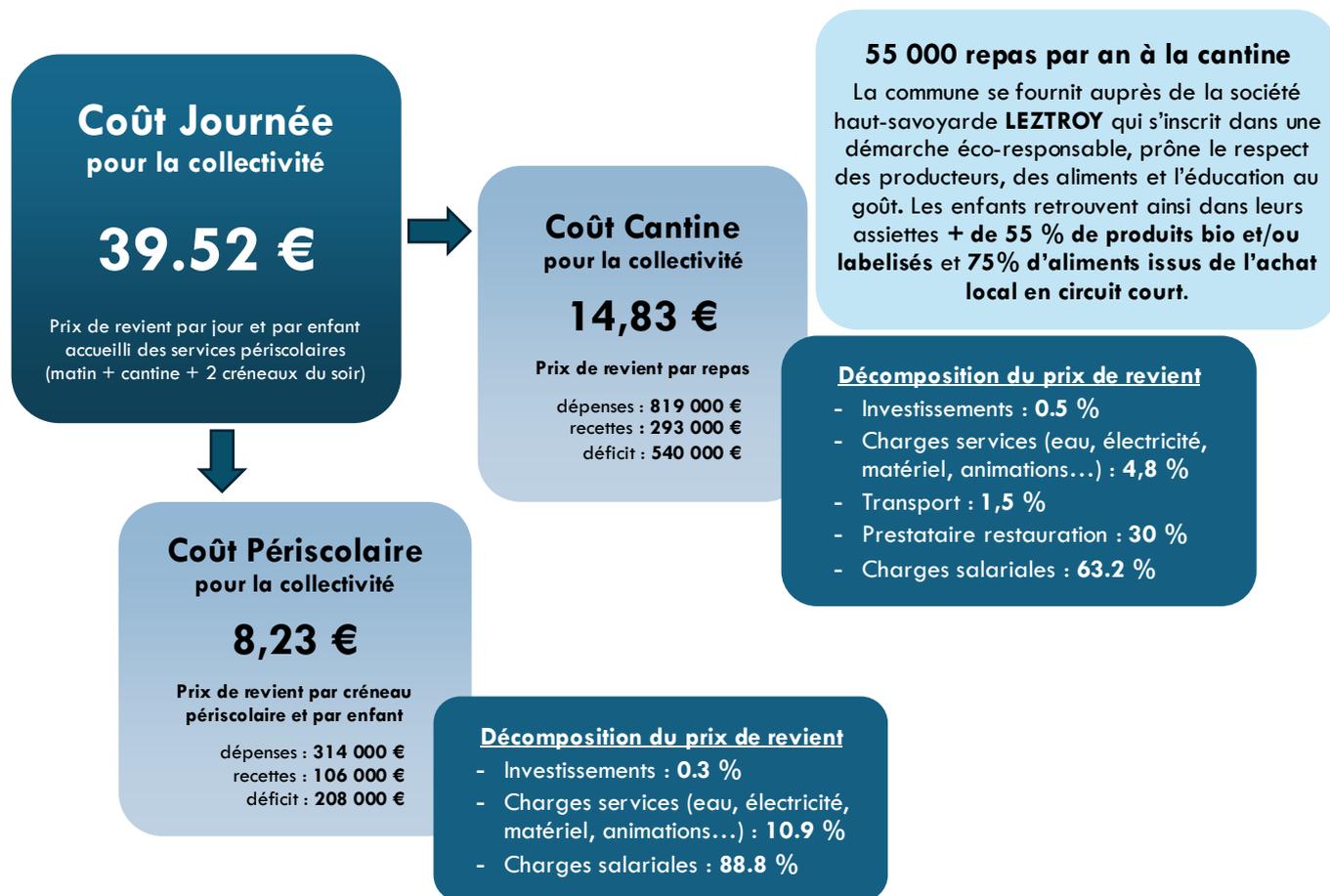
Une **nouvelle grille tarifaire** entrera donc en vigueur à la prochaine rentrée scolaire. Outre une revalorisation partielle des tarifs, deux nouvelles tranches sont créées pour les quotients familiaux les plus élevés.

Un quotient familial étendu

L'objectif du quotient familial vise à ce que le pourcentage des revenus du foyer consacré aux services périscolaires soit du même ordre de grandeur d'une tranche tarifaire à l'autre. Ce principe prévaut également pour les deux nouvelles tranches créées.

Ainsi le poids des dépenses liées aux services périscolaires dans le budget mensuel d'une famille est similaire d'une tranche tarifaire à l'autre ; étant précisé que la commune prend en charge un déficit d'exploitation y compris pour les quotients familiaux les plus élevés.

→ Quelques chiffres



→ Ce qui change à partir de la rentrée de septembre

Tranches Quotient familial (€)	Tarif Repas Cantine	Tarif 1 créneau Périscolaire	Coût journée	Revenus mensuels moyens de la tranche			
				1 parent 1 enfant	Couple 1 enfant	Couple 2 enfants	Couple 3 enfants
< ou = à 450	0,90 €	0,30 €	1,80 €	450 €	6 750 €	8 100 €	10 800 €
451 à 700	1,80 €	0,80 €	4,20 €	1 151 €	1 439 €	1 727 €	2 302 €
701 à 1 000	2,70 €	1,15 €	6,15 €	1 701 €	2 126 €	2 552 €	3 402 €
1 001 à 1 400	3,73 €	1,58 €	8,46 €	2 401 €	3 001 €	3 602 €	4 802 €
1 401 à 1 800	4,53 €	1,83 €	10,01 €	3 201 €	4 001 €	4 802 €	6 402 €
1 801 à 2 200	5,70 €	2,30 €	12,60 €	4 001 €	5 001 €	6 002 €	8 002 €
2 201 à 2 600	6,70 €	2,65 €	14,65 €	4 801 €	6 001 €	7 202 €	9 602 €
2 601 à 3 000	7,70 €	3,00 €	16,70 €	5 601 €	7 001 €	8 402 €	11 202 €
3 001 à 3 400	8,65 €	3,35 €	18,70 €	6 401 €	8 001 €	9 602 €	12 802 €
3 401 à 3 800	9,55 €	3,75 €	20,80 €	7 201 €	9 001 €	10 802 €	14 402 €
3 801 à 4 200	10,50 €	4,05 €	22,65 €	8 001 €	10 001 €	12 002 €	16 002 €
4 201 à 4 600	11,50 €	4,40 €	24,70 €	8 801 €	11 001 €	13 202 €	17 602 €
> ou = à 4 601	12,50 €	4,70 €	26,60 €	> 9 202 €	> 11 503 €	> 13 803 €	> 18 404 €
Sans justificatifs / Non résidents	13,50 €	6,00 €	31,50 €				

Prix de revient pour la collectivité	14,83 €	8,23 €	39,52 €
---	---------	--------	---------

Pour rappel :

Le prix de la cantine comprend un repas, 2 heures de surveillance et le périscolaire, un goûter et 3 heures de surveillance.

Le service n'étant pas facturé au prix de revient, **100% des familles bénéficient d'une participation communale** qui varie en fonction des revenus

→ Quel impact sur le budget des familles ?

Concrètement, pour un couple qui inscrirait son enfant à la cantine et à l'ensemble des services périscolaires, sur une journée, cela se traduit par :

- Un coût inchangé pour la 1^{ère} tranche
- + 0,95 € pour la 6^{ème} tranche
- + 2,15 € pour la 10^{ème} tranche
- + 6,20 € pour 13^{ème} tranche